

# **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 8 DECEMBRE 2016**

Etaient présents : Mme DUBOIS (proc. de Mme NOBLE). MM. MARTIN (proc. de Mme SENECHAL). JAKUBOWSKI (proc. de M. RICHARD). Mmes VAN HEGHE. MEQUIGNON (proc. de M. ZAHDOUR). M. HAGE. Mme COURTIN. M. PRETTRE. Mme BRUYER. M. VANDERSTEEN. Mme MALECKI. M. SMURAGA. Mme MILLER. MM. RUCAR. JUSZCZAK. Mmes WANNEPAIN. PECRIAUX. WOS. M. COOL (proc. de Mme MAGDELON). MM. FRANCONVILLE (proc. de Mme BARLET). BONNEL. Mme DEHAENE.

Etaient absents : Mme NOBLE. MM. ZAHDOUR. RICHARD. Mmes MAGDELON. BARLET. SENECHAL, excusés.

Absent : M. CASTIEN.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du Secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 octobre 2016
- 4 - Compte rendu des décisions du Maire
- 5 - Budget Général 2016
  - Décision Modificative n°1
- 6 - Recensement de la Population 2017
- 7 - Personnel Communal
  - Modification du tableau des effectifs
- 8 - Rétrocession à la Ville - Concession funéraire - Famille DUTHOIT-DEHAENE
- 9 - Adhésion au Groupement de Commandes relatif à la fourniture et la pose de la signalétique d'interprétation UNESCO sur le Territoire de l'Agglomération Hénin Carvin
- 10 - Cession de l'Immeuble sis 13 rue de la Fraternité à DOURGES
- 11 - Colonies de Vacances Hiver 2017
- 12 - Ouverture du Centre de Loisirs « Petites Vacances » 2017
- 13 - Temps d'Activités Périscolaires
  - Règlement Intérieur
- 14 - Règlement Intérieur Accueil de Loisirs périscolaires - Garderie
  - Modification
- 15 - Dérogation au repos dominical des commerces de détail
  - Avis du Conseil Municipal
- 16 - Rapport d'Activités 2015 des services de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin
- 17 - Compte Rendu des Commissions

Madame le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

## **1 - Appel**

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

## **2 - Désignation du secrétaire de séance**

Madame Marion WOS est désignée secrétaire de séance.

## **3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 octobre 2016**

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 octobre 2016 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire, **le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

## **4 - Compte rendu des décisions du Maire**

➔ **décision n° 2016-06 : Marché de travaux - gestion des eaux pluviales de la Salle des Fêtes BRUNO de la Commune de DOURGES.**

Le marché passé sur procédure adaptée pour la gestion des eaux pluviales de la Salle des Fêtes BRUNO de la Commune est signé avec l'entreprise Travaux Publics de l'Artois, sise rue de Cayeux - ZA du Calvaire 62790 LEFOREST.

➔ **décision n° 2016-07 : Marché de travaux d'amélioration de l'Eclairage Public sur la Commune de DOURGES.**

Le marché passé sur procédure adaptée pour les travaux d'amélioration de l'Eclairage Public sur la Commune est signé avec l'entreprise CITEOS, sise 93 route de Béthune 62054 SAINTE CATHERINE.

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

## **5 - Budget Général 2016**

**- Décision Modificative n° 1**

Madame Sabine VAN HEGHE explique qu'à la demande du Trésorier Municipal, des modifications d'imputation sur différents comptes doivent être réalisées.

Le bilan de la Décision Modificative et le suivant :

**\*\* INVESTISSEMENT \*\***

LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	INVESTISSEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
Immobilisations en Cours (Constructions)	23	2313	212	28 441,48	
Immobilisations en Cours (Installations, matériel et outillage techniques)	23	2315	212		28 441,48
TOTAL			<b>212</b>	<b>28 441,48</b>	<b>28 441,48</b>
Subventions d'Equipement versées (Bâtiments et Installations)	204	20422	813	-300 000,00	
Immobilisations en Cours (Constructions)	23	2313	813	-400 000,00	-400 000,00
Immobilisations en Cours (Installations, matériel et outillage techniques)	23	2315	813	700 000,00	
Immobilisations Corporelles (Autres Bâtiments Publics)	21	21318	813	-400 000,00	
TOTAL			<b>813</b>	<b>-400 000,00</b>	<b>-400 000,00</b>

**\*\* FONCTIONNEMENT \*\***

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance condamnant Madame Aline BAILLET à payer à la Commune la somme de 125 499,62 €, le Trésorier Municipal demande de procéder à l'annulation du Titre de Recettes établi en 2013 d'un montant prévisionnel de 119 302,00 €.

Un nouveau Titre de Recettes sera établi sur l'exercice 2016 pour le montant définitif de 125 499,62 €.

LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	FONCTIONNEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
Charges exceptionnelles (Titres annulés sur exercices antérieurs)	67	673	020	119 302,00	
Produits exceptionnels divers	77	7788	020		119 302,00
TOTAL			<b>020</b>	<b>119 302,00</b>	<b>119 302,00</b>

**Madame Sabine VAN HEGHE** informe l'Assemblée que la question relative aux modalités de mise à disposition de mobilier communal aux particuliers, évoquée à la Commission des Finances du 28 novembre dernier, sera présentée à un prochain Conseil Municipal.

Ce sujet nécessite une réflexion plus approfondie.

**Monsieur Denis COOL** précise qu'il convient de s'interroger d'une part, sur les modalités de mise à disposition du matériel et d'autre part, sur le dépôt d'un chèque de caution par le demandeur.

En l'absence de commentaire, la **Décision Modificative n° 1** est adoptée à l'unanimité.

## **6 - Recensement de la Population 2017**

**Madame le Maire** expose à l'Assemblée que la Commune sera concernée par l'enquête du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

En contrepartie de la préparation et de la réalisation de l'enquête, la Commune recevra une dotation forfaitaire de **11 082 €** devant couvrir obligatoirement la rémunération du coordonnateur communal, de son adjoint, des agents recenseurs et des dépenses inhérentes de fonctionnement.

Un coordonnateur qui sera chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement devra être désigné et 12 agents recenseurs devront être recrutés.

Pour la rémunération des agents recenseurs, **Madame le Maire** propose les tarifications suivantes :

- **1,20 €** brut par bulletin individuel collecté dans la Commune
- **0,80 €** brut par feuille de logement collectée dans la Commune
- Indemnité pour participation aux 1/2 journées de formation (au nombre de 2 par agent) : **20 € par 1/2 journée**

**Madame le Maire** précise qu'après un calcul estimatif de la rémunération des 12 Agents Recenseurs, le montant de la dotation allouée par l'Etat ne sera pas suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de la campagne de recensement.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **7 - Personnel Communal**

### **- Modification du tableau des effectifs**

**Madame le Maire** expose à l'Assemblée que pour permettre la promotion d'un agent qui en remplit les conditions statutaires, une modification du tableau des effectifs est nécessaire.

Elle propose la création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **8 - Rétrocession à la Ville - Concession funéraire - Famille DUTHOIT-DEHAENE**

**Madame le Maire** expose à l'Assemblée la demande de Madame DUTHOIT née DEHAENE Andrée qui souhaite rétrocéder à la Ville la concession funéraire trentenaire acquise le 29 Août 2011, dans le columbarium Bloc V Case 7 acte 73C, et actuellement vide de toute sépulture.

Ladite concession a été établie pour un montant 609,80 €.

Le montant à rembourser est de 338,78 € représentant le prix de l'acquisition (609,80 €) auquel il convient de soustraire le prix correspondant à la période de pleine propriété (5 ans) calculé comme suit :

- 609,80 € pour 30 ans

Prix de la concession :  $\frac{609,80 \times 5}{30} = 101,63 \text{ €}$

D'où 609,80 € - 101,63 € = 508,17 €

2/3 de la somme seront remboursés par la Ville soit 338,78 €

1/3 restant ayant été versé au Centre Communal d'Action Sociale, ne fera l'objet d'aucun remboursement.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

*(Mme DUTHOIT-DEHAENE ne prenant pas part au vote)*

## **9 - Adhésion au Groupement de Commandes relatif à la fourniture et la pose de la signalétique d'interprétation UNESCO sur le Territoire de l'Agglomération Hénin Carvin**

**Madame le Maire** explique que, suite à l'inscription du Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, la Mission Bassin Minier a conduit une étude portant sur une signalétique directionnelle routière et une signalétique d'interprétation afin de promouvoir les éléments inscrits dans le périmètre du Bien, et a édité un guide Signalétique à l'attention des propriétaires de ces éléments et des Collectivités.

Le Groupement de Commandes porte sur la mutualisation de la procédure de passation du marché pour la fourniture et la pose d'une signalétique d'interprétation pour la promotion des éléments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, à venir

entre la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et ses Communes membres volontaires.

**Madame le Maire** propose que la Commune de DOURGES adhère à ce Groupement de Commandes et signe la convention fixant les modalités de fonctionnement de ce Groupement.

Le montant prévisionnel des besoins de la Commune est estimé à 3 500,00 € H.T.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **10 - Cession de l'Immeuble sis 13 rue de la Fraternité à DOURGES**

**Madame le Maire** explique que par délibération en date du 20 juin 2013, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la vente le bien immobilier cadastré AP 170, sis 13 rue de la Fraternité d'une superficie de 121 m<sup>2</sup>.

La Commune n'ayant aucun intérêt particulier à conserver ce bien dans son patrimoine dont elle n'a pas l'utilité, une commercialisation a été lancée.

Vu l'offre de Madame LEJONG Soraya et Monsieur POTTIER Grégory, **Madame le Maire** propose la cession de ce bien au prix de 50 000 € net vendeur, conformément à l'estimation du Service des Domaines en date du 28 septembre 2016.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **11 - Colonies de Vacances Hiver 2017**

**Madame le Maire** demande à l'Assemblée de se prononcer sur les propositions de la Commission « Vie Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse, Culture, Partenariat avec la Ville de RASZKOW » suite à la consultation organisée pour le Séjour en Colonies de Vacances Hiver 2017.

Les prestataires retenus sont :

### **OCEANE VOYAGES à LILLE**

- Séjour « Premières Glisses » à Arêches (Savoie) - 8 - 17 ans**

Du 18 février au 25 février 2017

Séjour + transport..... **720,00 €/enfant**

### **AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES à LOMME**

- Séjour « Natur' et Neige » - Centre Les Quatre Sapins (Hautes-Vosges) - 6 -13 ans**

Du 11 février au 18 février 2017  
Séjour + transport..... 600,00 €/enfant

### **TEMPS LIBRE VACANCES à PONT A VENDIN**

□ **Chalet « L'Ourson Malin » à Bernex (Haute Savoie) - 6 -13 ans**  
Du 18 février au 26 février 2017  
Séjour + transport..... 733,00 €/enfant

**Madame le Maire** propose de fixer le montant de la participation des parents à **288,00 € pour le séjour « Premières Glisse » à Arêches, 250,00 € pour le Centre « Les Quatre Sapins » en Hautes-Vosges et à 293,20€ pour le Centre « L'Ourson Malin » à Bernex** avec un taux dégressif de 15,00 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant et de 20,00€ pour le 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille – dont **20,00 € à régler dès l'inscription.**

Cette participation sera modulée en fonction du Quotient Familial et les TICKETS Vacances délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales dont le produit sera acquis à la Ville.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **12 – Ouverture du Centre de Loisirs « Petites Vacances » 2017**

**Madame le Maire** présente le projet de délibération concernant l'organisation des Centres de Loisirs Petites Vacances pour l'année 2017 qui reprend le calendrier des animations, les montants de la participation parentale et les conditions de la rémunération des animateurs.

**Messieurs Tony FRANCONVILLE et Denis COOL** expliquent qu'ils votent Contre car ils ont voté Contre l'augmentation des tarifs.

**La proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 voix Contre.**

### **13 – Temps d'Activités Périscolaires** - Règlement Intérieur

**Madame le Maire** rappelle à l'Assemblée que depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ont été mis en place pour les Ecoles Maternelles « Les Palombes » et Bruno et les Ecoles Primaires Bruno et Ferry.

L'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires impliquant l'acceptation et le respect de certaines règles, elle présente à l'Assemblée le projet de Règlement Intérieur.

**Monsieur Tony FRANCONVILLE** explique qu'il vote Contre car le Règlement reprend le montant des participations financières dues par les familles.

La proposition est adoptée à l'unanimité moins 1 Contre et 1 Abstention.

#### **14 - Règlement Intérieur Accueil de Loisirs périscolaires - Garderie** - Modification

**Madame le Maire** rappelle que le Règlement Intérieur de l'accueil de Loisirs Périscolaires - garderie a été complété lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016, par l'ajout de l'article 10 relatif aux règles de la vie en Collectivité.

Aujourd'hui, suite à la Mutation de la Directrice de la Halte-Garderie/Garderie, il convient d'y apporter quelques ajustements.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **15 - Dérogation au repos dominical des commerces de détail** - Avis du Conseil Municipal

Dans le cadre de la loi n° 2015-990 l'article L 3132-26 du Code du travail indique que «dans les Etablissements de commerce de détail ou le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante ».

**Madame le Maire** propose pour 2017, une ouverture dominicale des Commerces de détail les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **16 - Rapport d'Activités 2015 des services de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN doit adresser, chaque année, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant les activités de l'E.P.C.I.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal qui en prend acte.

Le Compte Administratif 2015 de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN ainsi que ceux des Services Publics Locaux « Assainissement » et « Eau » sont consultables au Secrétariat Général de la Mairie.

La Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN ayant fourni son rapport d'activités pour 2015, **le Conseil Municipal en prend acte.**

## **17 - Compte Rendu des Commissions**

- **En l'absence de Madame Joseline NOBLE, Madame le Maire** rend compte de la Commission « Vie Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse, Culture et Partenariat avec la Ville de RASZKOW » du 12 octobre 2016.
- **Madame COURTIN Maryvonne** rend compte des travaux de la Commission Action Sociale – Seniors des 20 octobre 2016 et 22 novembre 2016.

**Madame le Maire** dit que DOURGES est une ville solidaire car près d'une tonne de denrées ont été collectées et près de 1 000 € de dons en numéraire.

**Monsieur Denis COOL** s'étonne de la mobilisation d'un agent de sécurité au goûter de Noël du C.C.A.S. Il pense que la présence de la Police Municipale pourrait suffire.

**Madame le Maire** répond que la Policière Municipale n'est pas habilitée à fouiller les sacs à l'entrée.

- **Madame Sabine VAN HEGHE** rend compte de la Commission « Communication - Citoyenneté » du 30 novembre 2016

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.**

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 15 décembre 2016 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,  
J.M. DUBOIS